



Forfait électricité dans un meublé de tourisme?

Par **mi2412**, le **12/11/2019** à **11:49**

Est-il possible de facturer un forfait d'électricité dans un meublé de tourisme?

Selon les relevés moyens constatés sur 3 compteurs, de 3 gites indépendants, et identiques pendant les 2 dernières années la consommation moyenne par séjour est de 20€.

Puis-je appliquer un forfait de 20€/ séjour dans un meublé de tourisme?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **Visiteur**, le **12/11/2019** à **14:05**

BONJOUR (en effet, cette simple formule de politesse est requise ici).

Oui, cela est possible sous forme de forfait... Il est interdit de re-factorer l'électricité